

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1119

29 octobre 2005

SOMMAIRE

31 Mars S.A., Luxembourg	53679	Gracie Capital S.A., Luxembourg	53681
A&K, Abercrombie & Kent Group of Companies S.A., Luxembourg	53666	Green Stone S.A., Luxembourg	53708
Agence de Transaction Lux S.A., Luxembourg ...	53692	Hypercenter Investment S.A., Luxembourg	53687
Algar International S.A.H., Luxembourg	53667	Hypercenter Investment S.A., Luxembourg	53689
Art & Pavés, S.à r.l., Bettembourg	53706	I.S.T. - Internationale Spedition und Transport S.A.H., Luxembourg	53710
Balancia S.A., Luxembourg	53695	IIG Holding S.A., Luxembourg	53691
Balancia S.A., Luxembourg	53695	Immotime S.A., Luxembourg	53692
Bandar Holding S.A., Luxembourg	53677	Inselheim S.A., Luxembourg	53693
Barcafé S.A., Luxembourg	53683	Investcolux S.A., Luxembourg	53686
Bari Holding S.A., Luxembourg	53694	Investcolux S.A., Luxembourg	53686
Berjaya Forest Products (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	53667	Isabelnet S.A., Luxembourg	53692
Besi Investment S.A., Luxembourg	53691	Johan S.A., Bertrange	53691
Bool, S.à r.l., Luxembourg	53697	Juvaco S.A.H., Luxembourg	53685
CBG Alternative Sicav, Luxembourg	53684	Mazal Trading S.A., Luxembourg	53692
Cercle Munster, A.s.b.l., Luxembourg	53712	New Papers Holding S.A., Luxembourg	53693
CFT International Holding S.A., Luxembourg ...	53703	Northern Trust Luxembourg Management Com- pany S.A., Luxembourg	53693
Compagnie Financière Taler S.A., Luxembourg ..	53677	Option S.A., Bertrange	53682
Crawfresh Import S.A., Leudelange	53711	Option S.A., Bertrange	53683
Cybele Re S.A., Luxembourg	53680	Orea Beauté, S.à r.l., Luxembourg	53690
Cybele Re S.A., Luxembourg	53681	Perfas S.A.H., Luxembourg	53707
D.V. Invest S.A., Luxembourg	53694	Portofino Trust Inc. S.A., Luxembourg	53696
DBFlow S.A., Luxembourg	53696	Portofino Trust Inc. S.A., Luxembourg	53696
De Patt Investissement S.A.H., Luxembourg	53681	Resin Finance (Luxembourg) S.A.H., Luxembourg	53679
Développement et Conseil Lux S.A., Luxem- bourg	53692	Resorts & Properties Holding A.G., Luxembourg	53711
EC-Lux S.A., Munsbach	53707	Resorts & Properties Holding A.G., Luxembourg	53711
Emergency S.A., Luxembourg	53692	Resorts & Properties Holding A.G., Luxembourg	53712
European Management Fiduciary S.A., Luxem- bourg	53695	Resorts & Properties Holding A.G., Luxembourg ..	53711
European Management Fiduciary S.A., Luxem- bourg	53695	Roscoe Investments S.A., Luxembourg	53690
European Multimedia Production S.A., Luxem- bourg	53694	Shapan Investments S.A. Holding, Luxembourg ..	53687
Fidulor S.A.H., Luxembourg	53690	Shuriken Luxembourg S.A., Luxembourg	53685
Financière Naturam S.A., Luxembourg	53689	Sintez Corporation S.A. Holding, Luxembourg ..	53685
(La) Flûte S.A., Luxembourg	53684	Sintez Corporation S.A. Holding, Luxembourg ..	53686
Fondation Européenne des Fondations, A.s.b.l., Luxembourg	53666	Société Civile Immobilière du Remerwé, Mersch	53678
Frael Holding S.A., Luxembourg	53691	Société Civile Immobilière du Remerwé, Mersch	53679
Gesco Holding S.A., Luxembourg	53705	Synergic S.A., Luxembourg	53693
		Talltec Technologies Holdings S.A., Luxembourg	53697
		Tele2 Europe S.A., Bertrange	53696
		Thamaniah S.A.H., Luxembourg	53687
		VSM Products, S.à r.l., Luxembourg	53684

FONDATION EUROPEENNE DES FONDATIONS, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2249 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

	BILAN 2004 (euros)				
Actif	31.12.2004	31.12.2003	31.12.2002	31.12.2001	31.12.2000
Actif immobilisé					
Actif circulant					
Actif réalisable.....	2.206.095,00	2.053.341,00	1.965.194,00	2.008.905,00	1.483.041,00
Actif à vue.....	54.476,00	55.524,00	66.451,00	5.436,00	21.735,00
Total	2.260.571,00	2.108.865,00	2.031.645,00	2.014.341,00	1.504.776,00
Passif	31.12.2004	31.12.2003	31.12.2002	31.12.2001	31.12.2000
Capitaux propres	2.260.571,00	2.108.865,00	2.031.645,00	2.014.341,00	1.504.776,00
Exigible					
Total	2.260.571,00	2.108.865,00	2.031.645,00	2.014.341,00	1.504.776,00
Compte de profits et de pertes 2004					
Produits	31.12.2004	31.12.2003	31.12.2002	31.12.2001	31.12.2000
Revenu du portefeuilles titres	70.303,00	69.083,00	59.564,00	85.782,00	58.268,00
Dons	0,00	0,00	0,00	74.368,00	-
	70.303,00	69.083,00	59.564,00	160.150,00	52.268,00
Charges	31.12.2004	31.12.2003	31.12.2002	31.12.2001	31.12.2000
Droits de garde.....	1.720,85	1.319,06	1.251,69	637,00	262,00
Honoraires administration	7.565,84	7.180,89	7.136,98	6.159,00	5.272,00
	9.286,69	8.499,95	8.388,67	6.796,00	5.534,00
Résultat.....	61.016,31	60.583,05	51.175,33	153.354,00	52.734,00

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF08050. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

BUDGET 2005, FONDATION EUROPEENNE DES FONDATIONS

Dépenses	Euros	Recettes	Euros
Financement de la fondation J. Bastin (comprend bourses d'études, frais de fonctionnement, charges financières, loyer)	100.000	Revenus du Portefeuille, dons	100.000
Total	100.000		100.000

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen

Pour accord

M^e Mourlon Beernaert / H.A. Allington / P. Colle / Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF08053. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(054494.2//37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

A&K, ABERCROMBIE & KENT GROUP OF COMPANIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 39.766.

Extrait de la réunion du Conseil d'Administration de la Société tenue à Vancouver, B.C., Canada, le 5 février 2005

Résolution

Suite au courrier du 3 février 2005 de M. Eugène McMahon à la Société, il est résolu d'accepter la démission de M. Eugène McMahon comme administrateur avec effet au 5 février 2005. Sa démission et sa décharge feront l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société.

Le Conseil a décidé de se réunir à une date ultérieure pour pourvoir au remplacement de l'administrateur démissionnaire.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

S. Perrier

c/o Etude d'Avocats S. Le Goueff

Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2005, réf. LSO-BF02583. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048680.3/1053/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

ALGAR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 46.353.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2005, réf. LSO-BF01003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l. / A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. S.A. / A.T.T.C. S.A.

Gérant / Gérant

E. Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

(048644.3/813/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

BERJAYA FOREST PRODUCTS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.

Registered office: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 108.833.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the twenty-seventh day of the month of June.
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

BERJAYA GROUP (CAYMAN) LIMITED, a company governed by the laws of Cayman Islands, with registered office at P.O. Box 1034 GT, Harbour Place, 103 South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the companies register of the Cayman Islands under number 329805, acting as sole shareholder of BERJAYA FOREST PRODUCTS (CAYMAN) LIMITED (the «Company»), a company governed and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at P.O. Box 1034 GT, Harbour Place, 103 South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, duly represented by Ms Isabelle Lentz, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Malaysia at June 27, 2005, which, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has recognized to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To ratify the resolutions taken by the sole shareholder of the Company in the Cayman Islands on 27 June 2005, deciding among others (1) to transfer the registered office and effective place of management of the Company from the Cayman Islands to the Grand Duchy of Luxembourg, and to adopt the legal form of a société à responsabilité limitée, with effect as per 27 June 2005; (2) to approve the balance sheet of the Company as per 27 June 2005, which will be adopted as the closing balance sheet of the operations of the Company in the Cayman Islands and as the opening balance sheet in the Grand Duchy of Luxembourg; (3) to appoint Ms Petra Dunselman, director, born on 6 April 1965 in Amsterdam (The Netherlands), residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, Mr Etienne Timmermans, manager, born on 18 February, 1947 in Liefrange (Belgium), residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and Mr Robert Yong Kuen Loke, accountant, born on 17 March 1952 in Melaka (Malaysia), residing in 10 Jalan SS14/7D, 47500 Subang Jaya (Malaysia) as manager(s) of the Company and to accept the resignation of Mr Freddie Pang Hock Cheng and Mr Robert Yong Kuen Loke as directors of the Company with honourable discharge, immediately upon execution of the present notarial deed; and (4) to delegate to the management all the powers to perform all the formalities and to effect all the deregistration, registrations and publications both in the Cayman Islands and in the Grand Duchy of Luxembourg for the purpose of the transfer of the registered office and effective place of management and the continuation of the Company in the Grand Duchy of Luxembourg (hereafter together the «Cayman Resolutions»).

2. To approve the balance sheet of the Company as per 27 June 2005, confirming that the net asset value of the Company amounts to at least the equivalent of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), as the opening balance sheet in the Grand Duchy of Luxembourg.

3. To confirm that all the assets and all the liabilities of the Company previously of Cayman Islands nationality, without limitation, remain the ownership in their entirety of the Luxembourg Company maintained without discontinuance, which will continue to own all the assets and will continue to be bound by all the obligations of the Company previously of Cayman Islands nationality.

4. To fix the share capital of the Company at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

5. To adopt the form of a «société à responsabilité limitée» and to amend the Company's name into BERJAYA FOREST PRODUCTS (LUXEMBOURG), S.à r.l.

6. To fully restate the Company's articles of association.

7. To fix the registered office of the Company at 52-54, Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg with offices at 2, rue des Dahlias, L-1441 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

8. To fix the number of managers at three (3) and to appoint the managers of the Company.

9. To delegate to the management all the powers to perform all the formalities and to effect all the deregistrations, registrations and publications both in the Cayman Islands and in the Grand Duchy of Luxembourg for the purpose of the transfer of the statutory seat and effective place of management and the continuation of the Company in the Grand Duchy of Luxembourg.

10. Miscellaneous.

A certified extract of the minutes of said extraordinary meeting of the shareholders of the Company stating the resolution to transfer the registered office to the Grand Duchy of Luxembourg, as well as the balance sheet dated 27 June 2005 stating that the net asset value of the Company amounts to sixteen thousand United States Dollars (USD 16,000.-), after having been signed *in varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

Thereupon, the appearing party, represented as stated here above, has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to ratify the Cayman Resolutions so that the registered office and effective place of management of the Company is transferred from the Cayman Islands to the Grand Duchy of Luxembourg as of 27 June 2005 and the Company adopts the Luxembourg nationality as of the same day, with corporate continuance.

Second resolution

The sole shareholder resolves to approve the balance sheet of the Company as per 27 June 2005, confirming that the net asset value of the Company amounts to at least the equivalent of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), as the opening balance sheet in the Grand Duchy of Luxembourg.

Third resolution

The sole shareholder resolves to confirm that all the assets and all the liabilities of the Company previously of Cayman Islands nationality, without limitation, remain the ownership in their entirety of the Luxembourg Company maintained without discontinuance, which will continue to own all the assets and will continue to be bound by all the obligations of the Company previously of Cayman Islands nationality.

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to fix the Company's share capital at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred shares (500) with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each and further resolves to transfer the surplus between the nominal value of the issued shares and the total amount of the net asset value of the Company to the Company's share premium account.

Fifth resolution

The sole shareholder resolves that the Company adopts the form of a «société à responsabilité limitée» and further resolves to amend the Company's name into BERJAYA FOREST PRODUCTS (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Sixth resolution

The sole shareholder resolves to fully restate the Company's articles of association, which shall have the following wording:

Chapter I.- Form, Corporate Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There is established by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter a «société à responsabilité limitée» (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company will exist under the name of BERJAYA FOREST PRODUCTS (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg-City by a resolution of the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers.

In the event that in the view of the Board of Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and person abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind of form. The Company may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures, and certificates.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form. In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II.- Capital, Shares

Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III.- Board of Managers, Auditors

Art. 9. Board of Managers. The Company will be managed and administrated by a board of managers (referred to as the «Board of Managers») composed of at least three members who need not be shareholders (the «Managers»).

The Managers will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their number and office period. They will hold office until their successors are elected. They are re eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the general meeting of shareholders.

Art. 10. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholders.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two Managers require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers and of the shareholders (if any), except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of board meetings shall be given in writing or by fax. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by unanimous consent given at the meeting or in writing or fax by all Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 11. Minutes of meetings of the Board of Managers. The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the secretary (if any) or by any two members of the Board of Managers.

Art. 12. Powers of the Board of Managers. The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles of Incorporation to the single shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Managers.

Art. 13. Delegation of Powers. The Board of Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Art. 14. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders.

Art. 15. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two Managers or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers within the limits of such power.

Art. 16. Auditors. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by the Law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, by a resolution of the general meeting of shareholders.

Chapter IV.- Meeting of Shareholders

Art. 17. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by the Law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with the Law by the Managers, subsidiarily, by the auditor or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half of the share capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by fax as his proxy another person who need not be a shareholder.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the management, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 18. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Managers by the Law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than 25 shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the second Monday of the month of October at 10 a.m. If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the Law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the by the Chairman or by any member of the Managers.

Chapter V.- Financial Year, Distribution of Profits

Art. 21. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of May in every year and ends on the last day of April.

Art. 22. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed, the Board of Managers draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 23. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

The single shareholder or the general meeting of shareholders deliberating in the same manner provided for amendments to the Articles of Incorporation may decide to pay interim dividends on the basis of the statement of accounts prepared by the Managers showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves and decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or by the Articles of Incorporation.

Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII.- Applicable Law

Art. 25. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Transitory provision

The Company's current accounting year is to run from 27 June 2005 to 30 April 2006.

Seventh resolution

The sole shareholder resolves to fix the registered office of the Company at 52-54, Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg with offices at 2, rue des Dahlias, L-1441 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Eighth resolution

The sole shareholder resolves to fix the number of Managers at three (3) and to appoint the following as Managers of the Company for an unlimited duration:

- Ms Petra Dunselman, director, born on 6 April, 1965 in Amsterdam (The Netherlands), with professional address at 52-54, Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr Etienne Timmermanns, manager, born on 18 February, 1947 in Liefrange (Belgium), with professional address at 52-54, Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr Robert Yong Kuen Loke, Chartered Accountant, born on 17 March, 1952 in Melaka (Malaysia), residing in 10 Jalan SS14/7D 47500, Subang Jaya (Malaysia).

Ninth resolution

The sole shareholder resolves to delegate to the management all the powers to perform all the formalities and to effect all the deregistration, registrations and publications both in the Cayman Islands and in the Grand Duchy of Luxembourg for the purpose of the transfer of the statutory seat and effective place of management and the continuation of the Company in the Grand Duchy of Luxembourg.

Expenses

For the purpose of registration, the amount of USD 16,000.- (net asset value) is valued at EUR 13,236.-.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately EUR 2,500.-.

Declaration

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil cinq, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BERJAYA GROUP (CAYMAN) LIMITED, une société constituée sous les lois des Iles Cayman, avec siège social à P.O. Box 1034 GT, Harbour Place, 103 South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés des Iles Cayman, sous le numéro 329805, agissant en sa qualité d'associé unique de BERJAYA FOREST PRODUCTS (CAYMAN) LIMITED, une société constituée et régie par les lois des Iles Cayman, avec siège social à P.O. Box 1034 GT, Harbour Place, 103 South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman (la «Société»), dûment représentée par Mlle Isabelle Lentz, avocat, demeurant au Luxembourg, par une procuration donnée en Malaisie le 27 juin, 2005 qui après avoir été signé ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant restera annexée aux présentes pour être formalisée.

Lequel comparant agissant en sa qualité indiquée ci-dessus, a reconnu avoir été parfaitement informé des résolutions à prendre suivant l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Ratification des résolutions prises par l'associé unique de la Société aux Iles Cayman le 27 juin 2005, décidant parmi d'autres décisions (1) de transférer le siège social et le siège de la direction effective de la Société des Iles Cayman au Grand-Duché du Luxembourg et d'adopter la forme d'une société à responsabilité limitée, avec effet au 27 juin 2005 (2) que le bilan de la Société au 27 juin 2005 sera adopté comme bilan de clôture des opérations de la Société aux Iles Cayman et comme bilan d'ouverture au Grand-Duché du Luxembourg (3) de nommer Mme Petra Dunselman, directrice, née le 6 avril 1965 à Amsterdam (Pays-Bas), demeurant au Luxembourg, M. Etienne Timmermans, manager, né le 18 février 1947 à Liefrange (Belgique), demeurant au Luxembourg et M. Robert Yong Kuen Loke, comptable, né le 17 mars 1952 à Melaka (Malaisie), demeurant au 10 Jalan SS14/7D, 47500 Subang Jaya (Malaisie) en qualité de gérants de la Société et d'accepter la démission de M. Freddie Pang Hock Cheng et de M. Robert Yong Kuen Loke avec décharge honorable et avec effet à la signature du présent acte notarié et (4) de déléguer tous pouvoirs à la gérance pour exécuter toutes les formalités requises ainsi que l'enregistrement, la radiation et la publication aussi bien aux Iles Cayman qu'au Grand-Duché du Luxembourg, en vue du transfert du siège social et du siège de la direction effective ainsi que la continuité de la Société au Grand-Duché du Luxembourg (ci-après «Résolutions Cayman»).

2. Approbation du bilan de la Société en date du 27 juin 2005, confirmant que la valeur de l'actif net de la Société correspond à l'équivalent d'au moins douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), comme le bilan d'ouverture au Grand-Duché du Luxembourg.

3. Confirmation que tous les actifs et passifs de la Société, précédemment de nationalité des Iles Cayman, sans exception, restent au profit et à la charge de la Société de nationalité luxembourgeoise, qui continue d'exister et qui continuera d'être propriétaire de tous les actifs et qui continuera d'être tenue de toutes les obligations de la Société précédemment de nationalité des Iles Cayman.

4. Fixation du capital social à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune.

5. Adoption de la forme d'une société à responsabilité limitée et modification de la dénomination sociale en BERJAYA FOREST PRODUCTS, S.à r.l.

6. Refonte totale des statuts de la Société.

7. Etablissement du siège social de la Société au 52-54, Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg avec des bureaux au 2, rue des Dahlias, L-1441 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

8. Détermination du nombre de gérants à trois (3) et nomination des gérants de la Société.

9. Délégation de tous pouvoirs à la gérance pour exécuter toutes les formalités requises et effectuer tout enregistrement, radiation et publication, aussi bien aux Iles Cayman qu'au Grand-Duché du Luxembourg, en vue du transfert du siège social et du siège de la direction effective ainsi que la continuité de la Société au Grand-Duché du Luxembourg.

10. Divers.

Une copie certifiée du procès-verbal de ladite assemblée extraordinaire constatant la résolution de transférer le siège social et le siège de la direction effective au Grand-Duché du Luxembourg, ainsi que le bilan daté du 27 juin 2005, accusant que la valeur nette de la Société est égale à seize mille Dollars des Etats Unis (USD 16.000,-), resteront annexés aux présentes, après avoir été signés ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, pour être formalisés avec celles-ci.

Ensuite, le comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de ratifier les Résolutions Cayman de sorte que le siège social de la Société et le siège de la direction effective est transféré des Iles Cayman au Grand-Duché du Luxembourg avec effet au 27 juin 2005, et que la Société adopte la nationalité luxembourgeoise à partir du même jour, sans rupture de sa personnalité juridique.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'approuver le bilan de la Société en date du 27 juin 2005, confirmant que la valeur de l'actif net de la Société correspond à l'équivalent d'au moins douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), comme bilan d'ouverture au Grand-Duché du Luxembourg.

Troisième résolution

L'associé unique décide de confirmer que tous les actifs et passifs de la Société, précédemment de nationalité des Iles Cayman, sans exception, restent au profit et à la charge de la Société de nationalité luxembourgeoise, qui continue d'exister et qui continuera à être propriétaire de tous les actifs et qui continuera d'être tenue de toutes les obligations de la Société précédemment de nationalité des Iles Cayman.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de fixer le capital social à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune et décide en outre de porter le montant correspondant à la différence entre la valeur nominale des parts sociales émises et la valeur de l'actif net de la Société dans le compte de prime d'émission de la Société.

Cinquième résolution

L'associé unique décide que la Société adopte la forme d'une société à responsabilité limitée et que sa dénomination sociale est changée en BERJAYA FOREST PRODUCTS (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Sixième résolution

L'associé unique décide de procéder à une refonte totale des statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

Chapitre 1^{er}.- Forme, Dénomination, Sociale, Siège Social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination Sociale. Il est formé par le comparant et par ceux qui seraient amenés à devenir actionnaires ultérieurement, une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'article 1832 du code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société prend la dénomination sociale de BERJAYA FOREST PRODUCTS (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance pourra établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise directe ou indirecte de participations et la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit. La Société peut également mettre en gage, transférer, grever ou autrement créer des garanties sur tout ou partie de ses actifs.

La Société peut emprunter sous toutes formes que ce soit et procéder à l'émission d'obligations de toute nature.

La Société peut, en outre, employer ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit. D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II.- Capital, Parts Sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune, lesquelles ont été entièrement libérées.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associées, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société comporte plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément de l'assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ses Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Chapitre III.- Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 9. Conseil de gérance. La Société est gérée et administrée par un conseil de gérance (ci-après le «Conseil de Gérance») composé, de trois membres au moins, associés ou non (ci-après les «Gérants»).

Les Gérants seront nommés par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui déterminent leur nombre et la durée de leur mandat. Ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles mais ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés.

Art. 10. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (ci-après le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des assemblées générales des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux Gérants le demandent.

Le Président présidera toutes les assemblées générales des associés et toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence l'assemblée générale des associés ou le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre président pro tempore.

Un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné par écrit ou par télécopieur à tous les Gérants au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque Gérant donné à la réunion ou par écrit ou par télécopieur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance peut de temps en temps déterminer.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Gérants est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant à communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a un). Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et par le secrétaire (s'il y en a un) ou par deux Gérants.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la Loi ou par les Statuts à l'associé unique ou aux associés sont de la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 13. Délégation de pouvoirs. Le Conseil de Gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront Gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de Gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 15. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux Gérants, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 16. Commissaires aux comptes. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la Loi.

Le ou les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés.

Chapitre IV.- Assemblée Générale des Associés

Art. 17. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la Loi ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par la gérance, ou à défaut, par le ou les commissaires aux comptes, ou à leur défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par la gérance.

Art. 18. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés à la gérance en vertu de la Loi ou des présents Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de 25 associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le deuxième lundi du mois d'octobre à 10 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Procédure, Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise pour les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice où ailleurs sont signés par le président ou par un membre de la gérance.

Chapitre V.- Année Sociale, Répartition des Bénéfices

Art. 21. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de mai et finit le dernier jour du mois d'avril de chaque année.

Art. 22. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la Loi.

Les comptes annuels ainsi que le bilan sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de ces documents financiers. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée.

Art. 23. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peuvent décider de la même manière qu'il modifient les statuts, de verser des acomptes sur dividendes sur la base de comptes intérimaires établis par le Gérant ou par la gérance, faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits à reporter et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts.

Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre d'actions qu'ils détiennent.

Chapitre VII.- Loi Applicable

Art. 25. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Disposition transitoire

L'exercice social en cours a commencé à la clôture de l'exercice précédent le 27 juin 2005 et se termine le 30 avril 2006.

Septième résolution

L'associé unique décide d'établir le siège social de la Société au 52-54, Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg avec des bureaux au 2, rue des Dahlias, L-1441 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Huitième résolution

L'associé unique décide de fixer le nombre de gérants à trois (3) et de nommer les suivants comme gérants de la Société pour une durée illimitée:

- Mme Petra Dunselman, directrice, née le 6 avril 1965 à Amsterdam (Pays-Bas), avec adresse professionnelle à 52-54, Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;
- M. Etienne Timmermans, gérant, né le 18 février 1947 à Liefrange (Belgique), avec adresse professionnelle à 52-54, Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg; et
- M. Robert Yong Kuen Loke, comptable, né le 17 mars 1952 à Melaka (Malaysia), demeurant au 10 Jalan SS14/7D 47500, Subang Jaya (Malaysia).

Neuvième résolution

L'associé unique décide de déléguer à la gérance tous les pouvoirs pour exécuter toutes les formalités requises et d'effectuer tout enregistrement, radiation et publication aussi bien aux Iles Cayman ainsi qu'au Grand-Duché du Luxembourg, en vue du transfert du siège social et du siège de direction effective de la Société et de la continuité de la Société au Grand-Duché du Luxembourg.

53677

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, la valeur de l'actif net étant de USD 16.000,- est évaluée à EUR 13.236,-.
Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à EUR 2.500,-.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente, qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite du présent acte et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: I. Lentz, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2005, vol. 148S, fol. 96, case 11. – Reçu 131,54 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2005.

G. Lecuit.

(056356.3/220/611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2005.

BANDAR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 51.569.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2005, réf. LSO-BF01004, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l. / A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. S.A. / A.T.T.C. S.A.

Gérant / Gérant

E. Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

(048645.3/813/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

COMPAGNIE FINANCIERE TALER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 72.892.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 9 mai 2005 à 15.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée Générale.

- L'Assemblée Générale prend acte de la décision de M. Walter Van Pottelberge de ne pas demander le renouvellement de son mandat, le remercie de sa précieuse collaboration et décide de nommer comme nouvel Administrateur, dans la catégorie A:

Monsieur Henricus Wilhelmus Janssen, Administrateur de Sociétés, Demeurant au 104, Frankrijkelei, B-2000 Antwerpen,

dont le mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005.

- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats de MM. Marc Corluy, Robert Cuypers, Albert Barroo, Dirk Eelbode et Filip Sabbe, Administrateurs et de M. Pierre Schill, Commissaire aux Comptes sortants pour une période qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005.

Pour copie conforme

Signature / Signature / Signature

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2005, réf. LSO-BF01951o. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047375.3/1172/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU REMERWE.
Siège social: L-7535 Mersch, 44, rue de la Gare (Agrocenter).

L'an deux mille cinq, le dix juin.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1.- La société anonyme SOCIETE DE GESTION DU PATRIMOINE DE LA CENTRALE PAYSANNE LUXEMBOURGEOISE, en abrégé, CEPAL, ayant son siège social à L-7535 Mersch, 44, rue de la Gare (Agrocenter),

2.- La société coopérative ORGANISATION POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET LA PROMOTION DE L'AGRICULTURE, en abrégé, DELPA, ayant son siège social à L-7535 Mersch, 44, rue de la Gare (Agrocenter), toutes deux ici représentées par Messieurs Marco Gaasch, demeurant à Nothum, et Marc Fisch, demeurant à Calmus, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 31 mai 2005, donnée par les conseils d'administration respectifs desdites sociétés,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1.- La SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU REMERWE, avec siège social à Strassen, a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Funck, alors de résidence à Luxembourg, en date du 19 juin 1969, publié au Mémorial C page 5.762 de 1969, et ses statuts ont été modifiés aux termes d'une assemblée générale sous seing privé datée du 24 août 1998, publiée au Mémorial C, numéro 898 du 26 novembre 1999.

2.- Le capital social est fixé à un million cinq cent mille (1.500.000,-) francs, représenté par cent cinquante (150) parts d'intérêts d'une valeur nominale de dix mille (10.000,-) francs chacune, réparties comme suit:

- la société anonyme CEPAL, cent quarante-neuf parts	149
- la société coopérative DELPA, une part	1
Total: cent cinquante parts.	150

Sur ce, les comparants ès-qualités qu'ils agissent, ont déclaré se réunir en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se déclarent dûment convoqués et ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée accepte la démission du gérant, Monsieur Théo Arens, retraité, demeurant à Strassen et lui donne décharge pour sa mission.

L'assemblée nomme comme nouveau gérant, pour une durée indéterminée, Madame Andrée Maquil, employée privée, avec adresse professionnelle à Mersch, 44, rue de la Gare.

Deuxième résolution

L'assemblée constate qu'aux termes de deux cessions de parts sociales sous seing privé et d'un avenant, tous datés du 1^{er} janvier 2004, la société anonyme CEPAL a acquis cent quarante-neuf (149) parts de la société et la société coopérative DELPA a acquis une (1) part de la société.

Les cessionnaires sont devenus propriétaires des parts cédées le 1^{er} janvier 2004 et il en ont eu la jouissance et ont été subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir dudit jour.

Acceptation

Madame Andrée Maquil, préqualifiée, ici présente et agissant en sa qualité de gérant unique, consent aux cessions de parts ci-avant mentionnées, conformément à l'article 1690 du Code Civil, tant en nom personnel qu'au nom et pour compte de la société et les tient pour valablement signifiées à la société et à lui-même.

Troisième résolution

L'assemblée décide de transformer le capital social en euros et de l'augmenter à concurrence de quinze euros quatre-vingt-dix-sept cents (15,97 EUR), pour le porter à trente-sept mille deux cents (37.200,- EUR) euros, représenté par cent cinquante (150) parts d'intérêts d'une valeur nominale de deux cent quarante-huit (248,- EUR) euros chacune.

La prédite augmentation de capital a été faite par des versements en espèces par les associés au prorata de leur participation, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Quatrième résolution

En conséquence de tout ce qui précède, l'article cinq des statuts est supprimé et remplacé par le suivant:

«Le capital social est fixé à trente-sept mille deux cents (37.200,- EUR) euros, représenté par cent cinquante (150) parts d'intérêts d'une valeur nominale de deux cent quarante-huit (248,- EUR) euros chacune, souscrites comme suit:

1.- La société anonyme SOCIETE DE GESTION DU PATRIMOINE DE LA CENTRALE PAYSANNE LUXEMBOURGEOISE, en abrégé, CEPAL, ayant son siège social à L-7535 Mersch, 44, rue de la Gare (Agrocenter), cent quarante-neuf parts	149
2.- La société coopérative ORGANISATION POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET LA PROMOTION DE L'AGRICULTURE, en abrégé, DELPA, ayant son siège social à L-7535 Mersch, 44, rue de la Gare (Agrocenter), une part	1
Total: cent cinquante parts	150»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier les conditions de transfert de siège et de transférer le siège social de Strassen à L-7535 Mersch, 44, rue de la Gare (Agrocenter).

En conséquence, l'article quatre des statuts est supprimé et remplacé par le suivant:

«Le siège social est établi à Mersch.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision de la gérance en tout autre endroit de la même localité. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale des associés.»

Frais

Le montant des frais, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de mille huit cents (1.800,- EUR) euros.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Gaasch, M. Fisch, A. Maquil, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 14 juin 2005, vol. 431, fol. 95, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 1^{er} juillet 2005.

U. Tholl.

(056483.3/232/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2005.

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU REMERWE.

Siège social: L-7535 Mersch, 44, rue de la Gare (Agrocenter).

Statuts coordonnés suivant l'acte du 10 juin 2005, reçu par M^e Urbain Tholl, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2005.

U. Tholl.

(056484.3/232/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2005.

RESIN FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 41.874.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 15 avril 2005 à 9.30 heures à Luxembourg

Résolution

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.
- L'Assemblée reconduit, à l'unanimité, le mandat de Monsieur Pierre Schill, Madame Denise Vervae et de LUXEMBOURG CORPORATE SERVICES INC. en tant qu'Administrateur pour un terme devant expirer à l'Assemblée Générale Ordinaire qui examinera les comptes clôturés au 31 décembre 2005.

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat de FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., 18A, boulevard de la Foire, Luxembourg en tant que Commissaire aux Comptes pour un terme d'un an devant expirer à l'Assemblée Générale Ordinaire qui examinera les comptes clôturés au 31 décembre 2005.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2005, réf. LSO-BF01951s. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047380.3/1172/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

31 MARS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 95.748.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2005, réf. LSO-BF01426, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(048566.3/304/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

CYBELE RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 32.366.

L'an deux mille cinq, le deux juin.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CYBELE RE, établie et ayant son siège social à L-5365 Münsbach, 6, Parc d'Activités Syrdall,

constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger de résidence à Dudelange en date du 23 novembre 1989, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 151 du 8 mai 1990,

dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire Joseph Elvinger comme suit:

- en date du 10 mai 1990, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 431 du 23 novembre 1990,

- en date du 1^{er} juillet 1991, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 24 du 23 janvier 1992,

- en date du 12 juin 1992, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 507 du 6 novembre 1992,

- en date du 22 décembre 1992, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 158 du 13 avril 1993 et

- en date du 16 juin 1993, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 430 du 16 septembre 1993,

modifié suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 mai 1995, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 381 du 10 août 1995,

modifié suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 décembre 1998, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 25 du 16 janvier 1999,

modifié suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 juin 2000, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 786 du 26 octobre 2000,

modifié suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 novembre 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1812 du 24 décembre 2002,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 32.366.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 14.20 heures sous la présidence de Madame Nathalie Krachmanian, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Monsieur Régis Galiotto, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Laurence Parriere, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant constitué, le président requiert le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Transfert du siège social de la société au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg avec effet au 1^{er} mai 2005.

2.- Modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2. (1^{er} alinéa).** Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre endroit de la commune par décision du conseil d'administration.»

3.- Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires ou par leurs mandataires et par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée aux présentes.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée, laquelle en conséquence est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société vers L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, avec effet au 1^{er} mai 2005.

«**Art. 2. (1^{er} alinéa).** Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre endroit de la commune par décision du conseil d'administration.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour la présente assemblée a été clôturée à 14.30 heures.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ 900,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentaire par noms, pré-noms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Krachmanian, R. Galiotto, L. Parriere, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2005, vol. 148S, fol. 75, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 13 juin 2005.

P. Decker.

(051644.3/206/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

CYBELE RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R. C. Luxembourg B 32.366.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 13 juin 2005.

Pour la société

P. Decker

Notaire

(051645.3/206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

DE PATT INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 32.284.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 17 mai 2005 à 11.00 heures à Luxembourg

Résolutions

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'Administrateur de Messieurs Jean Quintus, Koen Lozie et de COSAFIN S.A., pour une nouvelle période, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005.

- L'Assemblée renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes de EURAUDIT, S.à r.l., Luxembourg pour une nouvelle période, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005.

Extrait sincère et conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2005, réf. LSO-BF01951t. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047383.3/1172/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

GRACIE CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 102.737.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 24 mai 2005 (suite)

Résolutions

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Gilles Bounéou de son poste d'administrateur avec effet immédiat.
2. L'Assemblée générale décide de nommer au poste d'Administrateur Monsieur Daniel Van Merrienboer et ce jusqu'à l'Assemblée à tenir en 2009.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par les membres du bureau.

F. Differdange / P. Hennuy / D. Van Merrienboer

Secrétaire / Président / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03918. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049387.3/4181/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

**OPTION S.A., Société Anonyme,
(anc. EXI-PERFORMANCE S.A.).**

Siège social: L-8077 Bertrange, 265, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 15.744.

L'an deux mille cinq, le trente mai.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EXI-PERFORMANCE S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée originellement sous la forme d'une société à responsabilité limitée suivant acte reçu par le notaire Marc Elter, alors de résidence à Luxembourg, en date du 13 février 1978, publié au Mémorial C numéro 75 du 13 avril 1978. Les statuts ont été changés en société anonyme suivant acte reçu par le même notaire Elter en date du 10 novembre 1994, publié au Mémorial C numéro 67 du 14 février 1995.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Paule Kohn-Thibo, employée privée, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Juliette Deitz, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frank Ferron, clerc de notaire, demeurant à Bofferdange.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Changement de la dénomination actuelle en celle de OPTION S.A., et fixation d'une enseigne commerciale sous la dénomination de C H CONSULTING.

2) Transfert du siège social de L-1631 Luxembourg, 17, rue Glesener à L-8077 Bertrange, 265, rue de Luxembourg.

3) Conversion du capital social de LUF en euro, soit de 1.250.000,- LUF en EUR 30.986,69.

4) Suppression de la valeur nominale de 1.000,- LUF par action.

5) Remplacement des 1.250 actions existantes par 310 actions sans valeur nominale.

6) Augmentation du capital social à concurrence de 13,31 euros pour le porter à 31.000,00 euros.

7) Nouvelle fixation de la valeur nominale des actions à 100,00 EUR par action.

8) Modifications subséquentes des statuts.

9) Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination de la société en celle de OPTION S.A. et décide encore de fixer une enseigne commerciale sous la dénomination de C H CONSULTING.

En conséquence l'article 1^{er} des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Forme - Dénomination.** Il est formé par les présentes une société anonyme luxembourgeoise, dénommée OPTION S.A., faisant le commerce sous l'enseigne commerciale C H CONSULTING.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1631 Luxembourg, 17, rue Glesener à L-8077 Bertrange, 265, rue de Luxembourg, et en conséquence de modifier le 1^{er} l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. Siège social (1^{er} alinéa)** . Le siège de la société est établi à Bertrange.»

Troisième résolution

L'assemblée constate que le capital social de la société, fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), et libéré à concurrence de trois cent quatre-vingt-sept mille cinq cents francs luxembourgeois (387.500,- LUF), est converti légalement en trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR), et faisant pour le capital libéré neuf mille six cent cinq virgule quatre-vingt-sept euros (9.605,87 EUR).

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des actions existantes de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF).

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de remplacer les mille deux cent cinquante (1.250) actions existantes par trois cent dix (310) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les anciennes actions.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de treize virgule trente et un euros (13,31 EUR) pour le porter de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR) à trente et

un mille euros (31.000,00 EUR), sans création d'actions nouvelles, mais par fixation de la valeur nominale des trois cent dix (310) actions nouvelles à cent euros (100,00 EUR), à libérer par versements en espèces. La preuve du versement de treize virgule trente et un euro (13,31 EUR) a été rapportée au notaire, qui le constate, sur base d'un certificat bancaire.

Septième résolution

A la suite des résolutions qui précèdent l'assemblée générale décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivant:

«**Art. 5. Capital: (1^{er} alinéa).** Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,00 EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,00 EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Huitième résolution

Le Conseil d'administration est chargé de l'exécution des résolutions qui viennent d'être prises et notamment de l'échange des actions.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant émis le voeu de signer.

Signé: M.-P. Thibo, J. Deitz, F. Ferron, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2005, vol. 148S, fol. 74, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2005.

J.-P. Hencks.

(051142.3/216/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

**OPTION S.A., Société Anonyme,
(anc. EXI-PERFORMANCE S.A.).**

Siège social: L-8077 Bertrange, 265, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 15.744.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks.

(051145.3/216/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

BARCAFE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 21, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 72.057.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie Extraordinairement le 8 juin 2005

Première résolution

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, décide d'accepter la démission de M. Damien Biasini de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, décide de nommer M. Alain Thomas, restaurateur, demeurant 13, rue Victor Beck, L-1223 Howald, aux fonctions d'administrateur à compter de ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, décide d'autoriser le Conseil d'administration à nommer M. Alain Thomas, prédit, administrateur-délégué de la société.

Extrait des délibérations du Conseil d'administration tenu le 8 juin 2005

«M. Alain Thomas, restaurateur, demeurant 13, rue Victor Beck, L-1223 Howald, est nommé aux fonctions d'administrateur-délégué; la société ne pourra pas être engagée sans la signature obligatoire et incontournable de M. Alain Thomas».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2005, réf. LSO-BF02865. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048658.3/1091/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

53684

CBG ALTERNATIVE SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 79.966.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 13 avril 2005

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en avril 2006, les mandats d'Administrateurs de Messieurs Hervé Arot, Christian Berbe, Pierre Delandmeter et de Madame Joëlle Aractingi-Weiss.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle le mandat de KPMG/LUXEMBOURG en tant qu'auditeur de la Sicav, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-VL LUXEMBOURG S.A.

Corporate and domiciliary agent

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2005, réf. LSO-BF02319. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049792.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

LA FLUTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 73.563.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2005, réf. LSO-BF00996, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l. / A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. S.A. / A.T.T.C. S.A.

Gérant / Gérant

E. Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

(048637.3/813/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

VSM PRODUCTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2417 Luxembourg, 15, rue de Reims.
R. C. Luxembourg B 89.982.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 2 mai 2005 que:

- La démission de Monsieur Stéphane Dejardin en date du 1^{er} mai 2005 en tant que gérant technique est acceptée.
- Monsieur Jean-Paul Vaucher, ouvrier, né le 11 décembre 1962 à F-Metz, demeurant à F-54470 Saint Julien les Gorze, 1, rue Basse, est nommé gérant technique.
- La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Il résulte d'une cession de parts sociales en date du 2 mai 2005, que la répartition des parts sociales est dorénavant la suivante:

1. Bourlard Marilyne.....	38 parts
2. Von Sternberg Rudy.....	38 parts
3. Spinner Serge.....	12 parts
4. Vaucher Jean-Paul.....	12 parts
Total.....	<u>100 parts</u>

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2005, réf. LSO-BF01328. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049137.3/502/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

JUVACO S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 51.075.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2005, réf. LSO-BF00997, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l. / A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. S.A. / A.T.T.C. S.A.

Gérant / Gérant

E. Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

(048640.3/813/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

SHURIKEN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 97.088.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2005, réf. LSO-BF00999, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l. / A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. S.A. / A.T.T.C. S.A.

Gérant / Gérant

E. Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

(048641.3/813/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

SINTEZ CORPORATION S.A. HOLDING, Société Anonyme.
Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg C 90.488.

L'an deux mille cinq, le quatorze juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme SINTEZ CORPORATION S.A. HOLDING., R.C.S n° B 90.488, avec siège social à Luxembourg.

La société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 18 décembre 2002, publié au Mémorial, Série C n° 123 du 7 février 2003.

La séance est ouverte à dix-huit heures sous la présidence de Madame Gabriele Schneider, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Madame la Présidente nomme comme secrétaire Monsieur Pierre Schmit, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

L'assemblée élit scrutateurs Mademoiselle Angela Porco, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, et Madame Regina Pinto, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Le bureau ainsi constitué constate que l'intégralité du capital social est représentée, ainsi qu'il résulte d'une liste de présence, signée par les actionnaires présents respectivement par leurs mandataires et par les membres du bureau, laquelle liste restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Les actionnaires présents respectivement les mandataires des actionnaires représentés déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable, ayant reçu une parfaite connaissance de l'ordre du jour.

Le bureau constate que l'assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer de l'ordre du jour qui est conçu comme suit:

1. Modification de la date de tenue de l'assemblée générale annuelle.
2. Modification afférente de l'alinéa premier de l'article quatorze des statuts sociaux.
3. Divers.

Après avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la date de tenue de l'assemblée générale annuelle qui sera désormais le deuxième vendredi du mois de juin à 11.00 heures.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'alinéa premier, paragraphe premier de l'article quatorze des statuts sociaux qui aura désormais la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième vendredi du mois de juin à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit dans la commune du siège à désigner dans les avis de convocation.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée à dix-huit heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: G. Schneider, P. Schmit, A. Porco, R. Pinto, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, vol. 24CS, fol. 64, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2005.

A. Schwachtgen.

(054320.2/230/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

SINTEZ CORPORATION S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg C 90.488.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 899 du 14 juin 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(054322.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

INVESTCOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R. C. Luxembourg B 85.686.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires sur l'exercice 2004 en date du 6 juin 2005 à Luxembourg

L'assemblée générale constate que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont venus à échéance. L'assemblée générale décide de renouveler le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2008.

Le Conseil d'administration se compose donc comme suit:

Monsieur Raymond Henschen, administrateur, Luxembourg;

Madame Monique Henschen-Haas, administrateur, Luxembourg;

Madame Bénédicte Robaye, administrateur, Léglise.

Le Commissaire aux comptes est comme suit:

FIDUPLAN S.A., L-1635 Luxembourg, RCS B 44.563.

Pour extrait conforme

FIDUPLAN S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06727. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053286.3/752/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

INVESTCOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R. C. Luxembourg B 85.686.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06726, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour compte de INVESTCOLUX S.A.

FIDUPLAN S.A.

Signature

(053299.3/752/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

THAMANIAH S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 36.980.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2005, réf. LSO-BF01001, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l. / A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. S.A. / A.T.T.C. S.A.

Gérant / Gérant

E. Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

(048642.3/813/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

SHAPAN INVESTMENTS S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 80.423.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2005, réf. LSO-BF01002, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l. / A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. S.A. / A.T.T.C. S.A.

Gérant / Gérant

E. Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

(048643.3/813/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

HYPERCENTER INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 107.815.

In the year two thousand and five on the fourteenth day of June.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of HYPERCENTER INVESTMENT S.A., a Luxembourg public limited company (société anonyme), having its registered office at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 107.815, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 6 May 2005, which publication at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, is pending (the Company).

The Meeting was opened by the Chairman Ms Valérie Mantot, «Avocat au Barreau de Paris», with professional address in Luxembourg.

The Chairman appointed as Secretary Mr Marc Prospert, private employee, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elected as Scrutineer Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professional address in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is as follows:

1. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of ten thousand three hundred and eighty-nine euro (EUR 10,389.-).

2. Subscription and payment by FIRST LINK MANAGEMENT SERVICES LIMITED of the two hundred and fifty-one (251) new shares to be issued by the Company.

3. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company to reflect the above share capital increase.

4. Miscellaneous.

II.- The shareholders present or represented, the proxy holder of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list. This attendance list signed by the shareholders, the proxy holder of the represented shareholders, the board of the Meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed. The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III.- It appears from the said attendance list, that all the seven hundred forty-nine (749) shares, representing the entire subscribed share capital of the Company, are present or represented at the present Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the agenda items.

IV.- All the shareholders of the Company state to have been duly informed, and to have full knowledge of the agenda of the meeting and have unanimously agreed to waive the convening notice in respect of this meeting.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the Meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The Partners resolve to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of ten thousand three hundred and eighty-nine euro (EUR 10,389.-) in order to bring it from its present amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-), represented by seven hundred and forty-nine (749) shares with no par value to an amount of forty-one thousand three hundred and eighty-nine euro (EUR 41,389.-) by the issue of two hundred and fifty-one (251) new shares of the Company, with no par value, and having the same rights and obligations as the existing shares of the Company.

Second resolution

The Partners accept and admit the subscription of the two hundred and fifty-one (251) newly issued shares of the Company, with no par value, by FIRST LINK MANAGEMENT SERVICES LIMITED, a limited liability company incorporated and organized under the laws of Cyprus, with registered office at 4 Vasili Michaelide Street, 3026 Limassol, Cyprus (the Subscriber).

Thereupon, the above mentioned Subscriber, represented by Mrs Valérie Mantot, prenamed, by virtue of a proxy given in Limassol, on 6 June 2005, which remains attached to the present deed for registration purposes, declares to subscribe for the two hundred and fifty-one (251) newly issued shares of the Company, with no par value, and to have them fully paid up by way of a contribution in cash so that the amount of ten thousand three hundred and eighty-nine euro (EUR 10,389.-) is at the disposal of the Company, which has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Third resolution

Subsequently, the Partners resolve to amend article 5.1 of the Company's articles of association which shall be reworded as follows:

«The subscribed share capital is set at forty-one thousand three hundred and eighty-nine euro (EUR 41,389.-) consisting of one thousand (1000) shares in registered form without par value, each fully paid-up.»

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxy holder of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the said proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq et le quatorzième jour du mois de juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenu une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de HYPERCENTER INVESTMENT S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.815, constituée par un acte notarié du notaire instrumentant daté du 6 mai 2005, dont la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, est en cours (la Société).

L'Assemblée est présidée par Mademoiselle Valérie Mantot, Avocat au Barreau de Paris, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme Secrétaire de l'Assemblée Monsieur Marc Prospert, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée désigne comme Scrutateur de l'Assemblée Monsieur Frank Stolz-Page, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant été constitué, le Président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social souscrit de la Société d'un montant de dix mille trois cent quatre-vingt-neuf euros (EUR 10.389,-).

2. Souscription et paiement par FIRST LINK MANAGEMENT SERVICES LIMITED des deux cent cinquante et un (251) nouvelles actions qui seront émises par la Société.

3. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital susmentionnée.

4. Divers

II.- Les actionnaires présents ou représentés, la mandataire des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, la mandataire des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes. Les procurations des actionnaires représentés resteront pareillement annexées aux présentes.

III.- Il résulte de ladite liste de présences que les sept cent quarante-neuf (749) actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées de sorte que la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

IV.- Tous les actionnaires de la Société déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la présente Assemblée ainsi que de son ordre du jour et décident à l'unanimité de renoncer à la procédure de convocation concernant cette Assemblée.

L'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Actionnaires décident d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de dix mille trois cent quatre-vingt-neuf euros (EUR 10.389,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000), représenté par sept cent quarante-neuf (749) actions sans valeur nominale à un montant de quarante et un mille trois cent quatre-vingt-neuf euros (EUR 41.389,-) par l'émission de deux cent cinquante et un (251) nouvelles actions de la Société, sans valeur nominale, et ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes de la Société.

Deuxième résolution

Les Actionnaires acceptent la souscription des deux cent cinquante et un (251) actions nouvellement émises de la Société, sans valeur nominale, par FIRST LINK MANAGEMENT SERVICES LIMITED, une société anonyme constituée et régie par les lois de Chypre, ayant son siège social à 4 Vasili Michaelide Street, 3026 Limassol, Chypre (Le Souscripteur).

En conséquence, le Souscripteur mentionné ci-dessus, représenté par Mademoiselle Valérie Mantot, préqualifiée, en vertu d'une procuration donnée à Limassol, le 6 juin 2005, qui restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement, déclare souscrire les deux cent cinquante et un (251) actions nouvellement émises de la Société, sans valeur nominale, et les libérer entièrement par apport en numéraire de telle sorte que le montant de dix mille trois cent quatre-vingt-neuf euros (EUR 10.389,-) se trouve à la disposition de la Société, ainsi qu'il l'a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Troisième résolution

En conséquence, les Actionnaires décident de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à quarante un mille trois cent quatre-vingt-neuf euros (EUR 41.389,-) représentés par mille (1000) actions sous forme nominative sans valeur nominale, chacune entièrement libérée.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la mandataire des parties comparantes, le présent acte est établi en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la même mandataire, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, celle-ci a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: V. Mantot, M. Prospert, F. Stolz-Page, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, vol. 24CS, fol. 64, case 8. – Reçu 103,89 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2005.

A. Schwachtgen.

(054312.3/230/134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

HYPERCENTER INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 107.815.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 898 du 14 juin 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(054314.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

FINANCIERE NATURAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 59.520.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03329, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2005.

FIDUPAR

Signatures

(048653.3/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

53690

OREA BEAUTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 17, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 72.809.

Assemblée générale extraordinaire de la société

L'an deux mille cinq, le 15 mars 2005, à 18.00 heures, les associés de la société à responsabilité limitée OREA, S.à r.l., représentés par Lammar Albert, en qualité de gérant individuel, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège de l'entreprise, 17, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Retrait de la nomination d'une gérante technique avec droit de cosignature.
- Retrait d'autorisation de commerce.

En présence de Mademoiselle Bongiorno Caroline, née le 5 août 1981 à Ottignies-Louvain-la-Neuve, Belgique, demeurant à 14, rue de l'école, L-1455 Howald Luxembourg, engagée au sein de l'entreprise depuis le 1^{er} août 2002 en sa qualité d'esthéticienne diplômée nommée gérante technique avec droit de cosignature.

Mademoiselle Bongiorno quitte notre société pour retourner vivre et travailler en Belgique le 31 mars 2005.

Suite elle résilie son contrat de travail, annule sa nomination comme gérante technique avec droit de cosignature et retire son autorisation de commerce de l'entreprise.

Mademoiselle Bongiorno étant présente, approuve et accepte la décision prise par l'assemblée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée extraordinaire est close à 19.00 heures.

Fait à Luxembourg, le 15 mars 2005.

OREA BEAUTE, S.à r.l.

A. Lammar / C. Bongiorno

Associé / -

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2005, réf. LSO-BF01945. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048674.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

FIDULOR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 32.397.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03330, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2005.

FIDUPAR

Signatures

(048654.3/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

ROSCOE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 63.696.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 6 juin 2005

Les mandats d'administrateurs de Caroline Folmer, EDIFAC S.A., Jean Lambert viennent à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Tous les titulaires se représentent à vos suffrages. Les mandats d'administrateurs de Caroline Folmer, EDIFAC S.A., Jean Lambert sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2010.

Le mandat de commissaire aux comptes de TRUSTAUDIT S.A. vient à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Le titulaire se représente à vos suffrages. Le mandat de TRUSTAUDIT S.A., Commissaire aux comptes est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2010.

Extrait sincère et conforme

ROSCOE INVESTMENTS S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03834. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049617.3/1022/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

IIG HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 54.583.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2005, réf. LSO-BF01007, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l. / A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. S.A. / A.T.T.C. S.A.

Gérant / Gérant

E. Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

(048647.3/813/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

FRABEL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 30.843.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2005, réf. LSO-BF001005, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l. / A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. S.A. / A.T.T.C. S.A.

Gérant / Gérant

E. Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

(048650.3/813/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

JOHAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 83, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 84.506.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03507, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048928.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

BESI INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 73.958.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 6 juin 2005

Les mandats d'administrateurs de Caroline Folmer, Domenico Piovesana, EDIFAC S.A., Jean Lambert viennent à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Tous les titulaires se représentent à vos suffrages. Les mandats d'administrateurs de Caroline Folmer, Domenico Piovesana, EDIFAC S.A., Jean Lambert sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2010.

Le mandat de commissaire aux comptes de TRUSTAUDIT S.A. vient à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Le titulaire se représente à vos suffrages. Le mandat de TRUSTAUDIT S.A., Commissaire aux comptes est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2010.

Extrait sincère et conforme

BESI INVESTMENT S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03827. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049619.3/1022/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

DEVELOPPEMENT ET CONSEIL LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 102.937.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03492, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048933.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

AGENCE DE TRANSACTION LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 102.866.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03491, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048935.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

MAZAL TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 95.357.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03489, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048937.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

EMERGENCY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 86.901.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03488, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048938.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

ISABELNET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 66.007.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03517, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048942.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

IMMOTIME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 89.250.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03514, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048945.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

INSELHEIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 103.474.

Il résulte d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 6 avril 2005 que Monsieur Robert Becker a démissionné de son poste d'administrateur.

Monsieur Jean-Jacques Held a été nommé nouvel administrateur. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, Luxembourg

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2005, réf. LSO-BD05199. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049188.3/502/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

NORTHERN TRUST LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg.
H. R. Luxemburg B 99.167.

Die Bilanz am 31. Dezember 2004, einregistriert in Luxemburg am 14. Juni 2005, Ref. LSO-BF04354 ist beim Handels- und Gesellschaftsregister hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

(049199.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

SYNERGIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 66.298.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 7 juin 2005

Les mandats d'administrateurs de Caroline Folmer, EDIFAC S.A., Jean Lambert viennent à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Tous les titulaires se représentent à vos suffrages. Les mandats d'administrateurs de Caroline Folmer, EDIFAC S.A., Jean Lambert sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2010.

Le mandat de commissaire aux comptes de TRUSTAUDIT S.A. vient à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Le titulaire se représente à vos suffrages. Le mandat de TRUSTAUDIT S.A., Commissaire aux comptes est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2010.

Extrait sincère et conforme

SYNERGIC S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03823. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049621.3/1022/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

NEW PAPERS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 83.331.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2005, réf. LSO-BF02102, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2005.

Pour NEW PAPERS HOLDING S.A.

Signature

(050069.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

53694

EUROPEAN MULTIMEDIA PRODUCTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 61.306.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 6 juin 2005

Les mandats d'administrateurs de Caroline Folmer, EDIFAC S.A., Jean Lambert viennent à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Tous les titulaires se représentent à vos suffrages. Les mandats d'administrateurs de Caroline Folmer, EDIFAC S.A., Jean Lambert sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2010.

Le mandat de commissaire aux comptes de TRUSTAUDIT S.A. vient à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Le titulaire se représente à vos suffrages. Le mandat de TRUSTAUDIT S.A., Commissaire aux comptes est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2010.

Extrait sincère et conforme

EUROPEAN MULTIMEDIA PRODUCTION S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03815. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049623.3/1022/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

D.V. INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 88.884.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 6 juin 2005

Les mandats d'administrateurs de Caroline Folmer, EDIFAC S.A., Jean Lambert viennent à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Tous les titulaires se représentent à vos suffrages. Les mandats d'administrateurs de Caroline Folmer, EDIFAC S.A., Jean Lambert sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2010.

Le mandat de commissaire aux comptes de TRUSTAUDIT S.A. vient à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Le titulaire se représente à vos suffrages. Le mandat de TRUSTAUDIT S.A., Commissaire aux comptes est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2010.

Extrait sincère et conforme

D.V. INVEST S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03791. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049662.3/1022/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

BARI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 39.008.

Société constituée le 18 décembre 1991 par Maître Marc Elter (Mémorial C n° 239 du 4 juin 1992).

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale ordinaire tenue le 6 mai 2005 que:

La démission de Monsieur Pierre Goedert, administrateur de la société, est acceptée avec effet immédiat.

Nomination en qualité de troisième administrateur de Madame Annick Braun, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle au 10A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2010.

Pour extrait

J. Wagener

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2005, réf. LSO-BF01461. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048405.3/279/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

EUROPEAN MANAGEMENT FIDUCIARY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X septembre.
R. C. Luxembourg B 69.966.

Conformément à l'article 79 §1 de la loi du 10 août 1915, le bilan abrégé au 31 décembre 2004 enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03377 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2005.

Signature.

(048732.3/850/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

EUROPEAN MANAGEMENT FIDUCIARY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X septembre.
R. C. Luxembourg B 69.966.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires
tenue au siège de la société en date du 31 mai 2005*

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

- de renouveler les mandats des Administrateurs et Commissaire aux Comptes comme suit, pour la période expirant le 31 mai 2011:

Conseil d'Administration:

- Monsieur Bernard Rivoire, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.
- Monsieur Christian Jannes, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.
- COMPAGNIE D'ETUDE ET DE CONSEIL S.A., dont le siège social est situé à Luxembourg.

Commissaire aux Comptes

- la société OXFORDSHIRE SERVICES Ltd ayant son siège social à Tortola, British Virgin Islands.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2005.

Certifié sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2005, réf. LSO-BF00986. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048705.3/850/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

BALANCIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 65.269.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2005, réf. LSO-BF02091, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2005.

Pour BALANCIA S.A.

Signature

(050059.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

BALANCIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 65.269.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2005, réf. LSO-BF02089, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2005.

Pour BALANCIA S.A.

Signature

(050057.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

53696

TELE2 EUROPE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 56.944.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 16 décembre 2004

Le mandat d'administrateur de Monsieur Roger Mobrin, venu à échéance à l'assemblée, n'a pas été renouvelé.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TELE2 EUROPE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2005, réf. LSO-BF02748. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049453.3/267/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

PORTOFINO TRUST INC. S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2130 Luxembourg, 9, boulevard Dr. Charles Marx.
R. C. Luxembourg B 88.506.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à 12.00 heures le 1^{er} juillet 2004

Le Président et le Scrutateur déclarent que le capital est représenté à cent pour cent à la présente assemblée de sorte qu'elle est constituée en bonne et due forme de sorte à pouvoir délibérer des points se trouvant à l'ordre du jour ci-après:

Ordre du jour:

1.- Renouvellement des mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes pour l'exercice 2004.

2.- Divers.

Après discussion pleine et entière, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolutions

1.- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, qui acceptent, pour l'exercice social 2004.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 13.30.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2005, réf. LSO-BF00987. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047581.3/766/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

PORTOFINO TRUST INC. S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2130 Luxembourg, 9, boulevard Dr. Charles Marx.
R. C. Luxembourg B 88.506.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2005, réf. LSO-BF01031, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2005.

Signature.

(047583.3/766/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

DBFlow S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 98.388.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2005, réf. LSO-BF02105, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2005.

Pour DBFlow S.A.

Signature

(050075.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

TALLTEC TECHNOLOGIES HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 67.543.

Par décision de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 23 mars 2005, ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2004:

Administrateurs:

* Philippe Grumbach, demeurant 3, chemin Lulasse, CH-1253 Vandoeuvres; Président du Conseil d'Administration et Administrateur-délégué,

* Maurice Stroun, demeurant 6, rue Pedro Meylan, CH-1208 Genève, Administrateur,

* Dennis Kloske, demeurant 96, rue Verdaine, CH-1204 Genève, Administrateur.

Commissaire aux Comptes:

EURAUDIT, S.à r.l., 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2005, réf. LSO-BC06729. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(049632.3/504/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

BOOL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 108.849.

STATUTES

In the year two thousand five, on the twenty-first day of June.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

Mr Bo Olsson, company director, born in Vasteras (Sweden), on 19 October 1948, residing at Treffenbergsvägen 8, S-791 33 Falun (Sweden),

duly represented by:

Mr Marc Lacombe, lawyer, with professional address at 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Stockholm (Sweden), on 12 May 2005,

which proxy, after being signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing proxy holder, acting in his above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the Articles of Incorporation of a société à responsabilité limitée, which the prenamed party herewith declares to establish as follows:

Art. 1. Form

There is established by the appearing party a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation.

The Company is initially composed of a single partner, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several partners, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Name

The Company will exist under the name of BOOL, S.à r.l.

Art. 3. Object

The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participations.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Furthermore the company shall have all powers necessary to the accomplishment or the development of its object, within the limits of all activities permitted to a «Société de Participations Financières».

Art. 4. Duration

The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 5. Registered Office

The registered office is established in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 6. Capital

The capital is set at twenty-five thousand Euro (25,000.- EUR) divided into thousand (1,000) shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each.

Art. 7. Amendment of the capital

The capital may at any time be amended by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares

Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of partners.

If the Company is composed of a single partner, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the partners.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners.

The creditors or successors of the single partner or of any of the partners may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares

10.1. Transfer of shares when the Company is composed of a single partner.

The single partner may transfer freely its shares.

10.2. Transfer of shares when the Company is composed of several partners.

The shares may be transferred freely amongst partners.

The shares can be transferred by living persons to non-partners only with the authorization of the general meeting of partners representing at least three quarters of the capital.

Art. 11. Formalities

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Art. 12. Redemption of shares

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 13. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a partner

The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single partner or any of the partners does not put the Company into liquidation.

Art. 14. Management

The Company is managed and administered by one or several managers, whether partners or not.

Each manager is appointed for a limited or unlimited duration by the single partner or by the general meeting of the partners.

While appointing the manager(s), the single partner or the general meeting of the partners sets their number, the duration of their tenure and, as the case may be, the powers and competence of the managers.

The single partner or, as the case may be, the general meeting of the partners may decide to remove a manager, with or without cause. Each manager may as well resign. The single partner or the partners decide upon the compensation of each manager.

Art. 15. Powers

The manager has the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation, provided that it falls within the object of the Company. He has the social signature and is empowered to represent the Company in court either as plaintiff or defendant.

Art. 16. Events affecting the manager

The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

Art. 17. Liability of the manager

No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 18. Representation of the Company

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of each manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, but only within the limits of such power.

Art. 19. General meeting of partners

19.1. If the Company is composed of one single partner, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of partners.

Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

19.2. If the Company is composed of several partners, the decisions of the partners are taken in a general meeting of partners or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the partners by registered mail.

In this latter case, the partners are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Art. 20. Decisions

The decisions of the single partner or of the general meeting of partners are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The votes of the partners and the power-of-attorneys are attached to the minutes.

Art. 21. Financial year

The financial year begins on the first day of January of each year and ends on the thirty-first day of December the same year.

Art. 22. Balance-sheet

Each year, on the thirty-first day of December, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance-sheet and the profit and loss account are submitted to the sole partner or, as the case may be, to the general meeting of partners for approval.

Each partner or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen days preceding the deadline set for the general meeting of partners.

Art. 23. Allocation of profits

The balance of the profit and loss account, after deduction of overhead, depreciation and provisions is the net profit of the financial year.

Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten percent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 24. Dissolution, liquidation

In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the single partner or by the general meeting of partners of the partners, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 25. Matters not provided

All matters not provided for by the present articles are determined in accordance with applicable laws.

Subscription and payment

Thereupon now appeared Mr Marc Lacombe, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of Mr Bo Olsson, prenamed, by virtue of the above mentioned proxy, and declared to subscribe the thousand (1,000) shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each and further declared to pay entirely up in cash each such new share.

Proof of such payment has been given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand seven hundred Euro.

Transitory Provision

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31 December 2005.

Extraordinary General Meeting

The sole partner, represented as mentioned here above, and acting in place of the general meeting of partners, has taken immediately the following resolutions:

1.- The number of the managers is set at one, and the following manager is elected for an unlimited duration, with the powers set forth in article fifteen (15) of the Articles of Incorporation of the Company:

Mr Peter Vansant, jurist, born in Turnhout (Belgium), on 20 January 1965, with professional address at 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

2.- The address of the registered office of the Company is set at 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French text.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the date indicated at the beginning thereof.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt et un juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Bo Olsson, directeur de société, né à Vasteras (Suède), le 19 octobre 1948, demeurant à Treffenbergsvägen 8, S-791 33 Falun (Suède),

dûment représenté par:

Monsieur Marc Lacombe, juriste, avec adresse professionnelle au 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Stockholm (Suède), le 12 mai 2005,

laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel mandataire, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que la partie prémentionnée déclare constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Forme

Il est formé par le comparant une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts ou de création de parts nouvelles.

Art. 2. Dénomination

La Société prend la dénomination sociale BOOL, S.à r.l.

Art. 3. Objet

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

Art. 4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social

Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance pourra établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

Art. 6. Capital social

Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR) divisé en mille (1.000) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Art. 7. Modification du capital social

Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales

Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts

10.1. Cession en cas d'un associé unique.

Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

10.2. Cession en cas de pluralité d'associés.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 12. Rachat des parts sociales

La Société peut racheter ses propres actions conformément aux dispositions légales.

Art. 13. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé

L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Gérance

La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, sans qu'il soit nécessaire d'en indiquer les motifs. Chaque gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Art. 15. Pouvoirs

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société. Il a la signature sociale et le pouvoir de représenter la Société en justice soit en demandant soit en défendant.

Art. 16. Événements atteignant la gérance

Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant le gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 17. Responsabilité de la gérance

Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 18. Représentation de la Société

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature individuelle de chaque gérant ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par la gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 19. Décisions de l'associé ou des associés

19.1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

19.2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 20. Décisions

Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations leur seront annexées.

Art. 21. Année sociale

L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 22. Bilan

Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale.

Art. 23. Répartition des bénéfices

L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légal; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés.

Art. 24. Dissolution, liquidation

Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 25. Disposition générale

Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et libération

A comparu Monsieur Marc Lacombe, prénommé, agissant dans sa qualité de représentant dûment autorisé de Monsieur Bo Olsson, prénommé, en vertu de la procuration susmentionnée, qui déclare souscrire au nom et pour compte de ladite partie comparante mille (1.000) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune et déclare libérer entièrement en numéraire la totalité de ces parts sociales.

Preuve de cette libération en numéraire a été rapportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de ses constitution est évalué à environ mille sept cents euros.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera le jour de la formation de la Société et finira le 31 décembre 2005.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, l'associé unique, représenté comme il est dit ci-avant, et agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre de gérants est fixé à un (1), et le gérant suivant est nommé pour une durée illimitée, avec les pouvoirs prévus à l'article quinze (15) des statuts de la Société:

Monsieur Peter Vansant, juriste, né à Turnhout (Belgique), le 20 janvier 1965, avec adresse professionnelle au 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

2.- L'adresse du siège social est fixée au 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant sur la demande du même comparant faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Lacombe, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 juin 2005, vol. 895, fol. 18, case 9. – Reçu 250 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 1^{er} juillet 2005.

J.-J. Wagner.

(056447.3/239/345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2005.

CFT INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 108.848.

—
STATUTS

L'an deux mille cinq, le quinze juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- Monsieur Jan Mathieu Johanna Jetten, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg,

ici représenté par Monsieur Peter Vansant, ci-après nommé,
en vertu d'une procuration sous seing privé, délivrée à Luxembourg, le 15 juin 2005, qui restera annexée au présent acte.

2.- Monsieur Peter Vansant, juriste, avec adresse professionnelle au 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**Art. 1^{er}.** Il est constitué par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de: CFT INTERNATIONAL HOLDING S.A.**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à cinquante mille euros (50.000,- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de cinq cents euros (500,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée(s) par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier mardi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Art. 18. L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2005.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

Souscription et libération

Les cent (100) actions ont été souscrites par les actionnaires ci-après comme suit:

1.- Monsieur Jan Mathieu Johanna Jetten, prénommé, quatre-vingt-dix actions	90
2.- Monsieur Peter Vansant, prénommé, dix actions.	10
Total: cent actions	100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de cinquante mille euros (50.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

1.- Monsieur Jan Mathieu Johanna Jetten, administrateur de société, né à Sittard (Pays-Bas), le 30 mars 1943, avec adresse professionnelle au 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg;

2.- Monsieur Peter Vansant, juriste, né à Turnhout (Belgique), le 20 janvier 1965, avec adresse professionnelle au 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg;

3.- Madame Ruth Donkersloot, juriste, née à Gravenhage (Pays-Bas), le 26 décembre 1972, avec adresse professionnelle au 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Deuxième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire:

la société LUXOR AUDIT, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 188, route d'Esch, L-1471 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 68.256).

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2010.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée au 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Faisant usage de la faculté offerte par l'article onze (11) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société, Monsieur Jan Mathieu Johanna Jetten, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Vansant, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 juin 2005, vol. 895, fol. 11, case 1. – Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 juin 2005.

J.-J. Wagner.

(056443.3/239/162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2005.

GESCO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 60.317.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2005, réf. LSO-BF02107, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2005.

Pour GESCO HOLDING S.A.

Signature

(050077.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

ART & PAVES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3220 Bettembourg, 15, rue Auguste Collard.
R. C. Luxembourg B 108.871.

—
STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt juin.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg- Eich.

Ont comparu:

1.- La société SOPINOR, S.à r.l., avec siège social à L-3249 Bettembourg, 48, rue du Président J.F. Kennedy, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B N° 86.593, représentée par Monsieur Orlando Pinto, gérant de société, demeurant à L-3249 Bettembourg, 48, rue Président J.F. Kennedy, né à Moledo/Castro Daire, le 24 octobre 1960,

2.- Monsieur Vincent Pêcheur, maître-paveur, demeurant à B-6700 Arlon, 307, avenue de Longwy, né à Virton (B), le 12 juin 1977,

3.- Monsieur Didier Warginaire, paveur, demeurant à B-6800 Libramont, 10, rue du Printemps, né à Saint-Josse-Ten-Noode, le 12 janvier 1972,

Lesquels comparants, présents ou représentés, comme il est dit ci-avant, ont requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de ART & PAVES, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Bettembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objets tous travaux de voirie et de pavage.

En outre, la société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis à donner dans les six (6) premiers mois de l'exercice avec effet au 31 décembre par lettre recommandée à la poste à ses co-associés.

Le ou les associés auront le droit de préférence jusqu'à la fin de l'exercice sur le rachat des parts de l'associé sortant.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales avec une valeur nominale de deux cent cinquante euros (250,- EUR) chacune, réparties comme suit:

1.- La société SOPINOR, S.à r.l., prénommée, cinquante et une parts sociales	51
2.- Monsieur Vincent Pêcheur, prénommé, vingt-cinq parts sociales	25
3.- Monsieur Didier Warginaire, prénommé, vingt-quatre parts sociales.	24
Total des parts: cent parts sociales	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées par un apport en espèces de sorte que la somme de vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire, qui le confirme.

Art. 7. Les parts sont librement cessibles entre associés, elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément unanime des autres associés. En cas de refus d'agrément, les parts sociales seront reprises à leur valeur résultant du dernier bilan approuvé.

Art. 8. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'assemblée générale des associés qui désignent leurs pouvoirs.

Art. 9. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 10. Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 11. Le décès ou l'incapacité de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés. En cas de refus d'agrément les associés restants s'obligent à reprendre les parts héritées.

Art. 12. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2005.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève à approximativement 1.300,- EUR.

Assemblée générale

Et ensuite les associés présents, représentant l'intégralité du capital social se considérant tous comme valablement convoqués se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

Monsieur Vincent Pêcheur, prénommé, en tant que gérant technique,

Monsieur Orlando Pinto, prénommé, en tant que gérant administratif,

La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

- Le siège social est établi à L-3220 Bettembourg, 15, rue Auguste Collard.

- Le lieu d'exploitation est établi à L-8399 Windhof (Koerich), 4, rue d'Arlon.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: O. Pinto, V. Pêcheur, D. Warginaire, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2005, vol. 24CS, fol. 77, case 6. – Reçu 250 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 1^{er} juillet 2005.

P. Decker.

(056525.3/206/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2005.

EC-LUX S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activité Syrdall.

H. R. Luxemburg B 86.186.

Auszug der Beschlüsse aus der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 15. Juni 2005

Beschluss

Der Rücktritt der FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l. als Aufsichtskommissar wird angenommen.

Wird zum neuen Aufsichtskommissar ernannt: SOFINTER GESTION, S.à r.l. mit Sitz in L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activité Syrdall, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 106.316.

SOFINTER GESTION, S.à r.l. wird das Mandat ihrer Vorgängerin weiterführen, welches nach der Generalversammlung des Jahres 2008 endet.

Munsbach, den 15. Juni 2005.

Unterschrift / Unterschrift / Unterschrift

Vorsitzender / Stimmzähler / Schriftführer

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2005, réf. LSO-BF01746. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049128.3/820/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

PERFAS S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 32.560.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 mai 2002

L'assemblée décide de ne pas renouveler le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Bernard Ewen venu à échéance le 10 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2005, réf. LSO-BF03023. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049647.3/506/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

GREEN STONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 70, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 108.872.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1.- Monsieur François Feller, industriel, demeurant à L-1510 Luxembourg, 70, avenue de la Faïencerie, né à Luxembourg, le 24 décembre 1941,

2.- La société DOUBLE F S.A., avec siège social à L-1510 Luxembourg, 70, avenue de la Faïencerie, en cours d'inscription au registre de commerce et des sociétés, représentée par deux de ses administrateurs, Monsieur François Feller, prénommé, et Madame Marie-Madeleine Feller - Kuhn, femme au foyer, demeurant à L-1510 Luxembourg, 70, avenue de la Faïencerie, née à Luxembourg, le 20 juin 1944,

Lesquels comparants, présents ou représentés comme il est dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de GREEN STONE S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration en tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la vente, la mise en valeur, la mise en location et la gestion d'un ou plusieurs immeubles.

En outre, elle a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 5. Le capital social est fixé à deux cent vingt mille euros (220.000,- EUR) représenté par cent (100) actions de deux mille deux cents euros (2.200,- EUR) par action.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Art. 7. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télécopie, télégramme, télex, ou par tout autre moyen de communication électronique.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, comprenant notamment et sans restriction toutes transactions immobilières et tous pouvoirs de constituer hypothèque et de donner mainlevée, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondateurs de pouvoirs, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège de la société ou à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième vendredi du mois de juin à 15.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de pertes et profits.

Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra avec l'approbation du commissaire aux comptes et sous l'observation des règles y relatives, verser des acomptes sur dividendes.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital, sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Mesures transitoires

- 1.- La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et prendra fin le 31 décembre 2005.
- 2.- La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2006.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ 3.900,- EUR.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées, représentées comme dit ci-avant, déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- La société DOUBLE F S.A., prénommée, quatre-vingt-dix-neuf actions	99
2.- Monsieur François Feller, prénommé, une action	1
Total: cent actions	100

Le prédit capital de deux cent vingt mille euros (220.000,- EUR) a été libéré intégralement par des versements en espèces et se trouve dès-à-présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social, représentés comme dit ci-avant et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité des voix, les décisions suivantes:

- 1) L'adresse de la société est fixée à L-1510 Luxembourg, 70, avenue de la Faïencerie.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2010:
 - a) Monsieur François Feller, industriel, demeurant à L-1510 Luxembourg, 70, avenue de la Faïencerie, né à Luxembourg, le 24 décembre 1941,
 - b) Madame Marie-Madeleine Feller - Kuhn, femme au foyer, demeurant à L-1510 Luxembourg, 70, avenue de la Faïencerie, née à Luxembourg, le 20 juin 1944,
 - c) Monsieur Jacques Feller, employé privé, demeurant à L-2129 Howald, 14, rue Marie-Astrid, né à Luxembourg, le 30 décembre 1970,
 - d) Madame Sandra Feller, employée communale, demeurant à L-2343 Luxembourg, 95, rue des Pommiers, née à Luxembourg, le 10 février 1969,
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée statuant sur l'exercice 2010:

Monsieur Serge Smeets, expert-comptable, demeurant à B-4801 Stembert, 17, Chemin de la Lande, né à Dison (B), le 11 octobre 1957,
- 4) L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou à toute autre personne désignée par le conseil d'administration.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Feller, M.-M. Feller-Kuhn, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2005, vol. 24CS, fol. 77, case 9. – Reçu 2.200 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 4 juillet 2005.

P. Decker.

(056529.3/206/161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2005.

I.S.T. - INTERNATIONALE SPEDITION UND TRANSPORT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 14.213.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 11 mai 2005

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, Madame Denise Vervaeet et Monsieur Pierre Schill, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2005, réf. LSO-BF03089. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049649.3/506/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

CRAWFRESH IMPORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3370 Leudelange, rue Roudenbesch, Zone Industrielle Grasbusch.
R. C. Luxembourg B 49.367.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 26 mai 2005

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Monsieur Alain Schmit, Monsieur Camille Studer, Monsieur Michel Eischen et Monsieur Georges Arendt, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Monsieur Pierre Schill, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2005.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 26 mai 2005

Monsieur Alain Schmit est renommé administrateur-délégué pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2005, réf. LSO-BF03024. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049648.3/506/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

RESORTS & PROPERTIES HOLDING A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
H. R. Luxembourg B 77.788.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 16. Mai 2005

- Die Hauptversammlung akzeptierte den Rücktritt des Abschlussprüfers EURO ASSOCIATES (vorm. EUROTRUST S.A.) mit Sitz in L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, mit sofortiger Wirkung.

Die Gesellschaft EUROCOMPTE S.A., mit Sitz in L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, wurde zum neuen Abschlussprüfer der Gesellschaft ernannt. Ihr Mandat endet mit der Jahreshauptversammlung des Jahres 2006.

Luxemburg, den 16. Mai 2005.

Für den Verwaltungsrat

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2005, réf. LSO-BF02310. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048631.3/1051/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

RESORTS & PROPERTIES HOLDING A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 77.788.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 8 juin 2005, réf. LSO-BF02315, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2005.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(048627.3/1051/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

RESORTS & PROPERTIES HOLDING A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 77.788.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 8 juin 2005, réf. LSO-BF02333, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2005.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(048625.3/1051/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

53712

RESORTS & PROPERTIES HOLDING A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 77.788.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 8 juin 2005, réf. LSO-BF02336, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2005.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(048623.3/1051/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

RESORTS & PROPERTIES HOLDING A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 77.788.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 8 juin 2005, réf. LSO-BF02375, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2005.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(048618.3/1051/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

CERCLE MUNSTER, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-2160 Luxembourg, 5-7, rue Munster.

Il résulte des procès-verbaux de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2003 que les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'administration:

- Monsieur Clasen Carlo, Administrateur, demeurant à L-1833 Luxembourg, 33, boulevard Gustave Jacquemart;
 - Monsieur Clasen Hubert, Secrétaire, demeurant à L-6773 Grevenmacher, 8, rue du Pont;
 - Monsieur Emringer Lucien, Vice-Président, demeurant à L-7336 Steinsel, 20, rue du Soleil;
 - Madame Gillen-Snyers Marie-Paule, Administrateur, demeurant à L-2955 Luxembourg, 43, boulevard Royal;
 - Monsieur Morvilli Fabio, Administrateur, demeurant à L-2011 Luxembourg, B.P. 166;
 - Monsieur Schwachtgen André, Président, demeurant à L-2740 Luxembourg, 3, rue Nic. Welter;
 - Monsieur Weyer Léon, Trésorier, demeurant à L-6969 Oberanven, 34, Bei der Aarnescht.
- Leur mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'an 2006.

Commissaire aux comptes:

- Monsieur Haas Armand, Commissaire aux comptes, demeurant à L-6973 Rameldange, 12, Am Beiebiérg;
 - Monsieur Kioes Georges, Commissaire aux comptes, demeurant à L-2128 Luxembourg, 16, rue Marie Adélaïde.
- Leur mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'an 2006.

Luxembourg, le 7 juin 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour CERCLE MUNSTER, A.s.b.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2005, réf. LSO-BF02211. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048396.3/1261/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.
